

REUNION DU 12 JUILLET 2004

L'an deux mille quatre, le douze juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, NAVARRE Jean-Claude, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : HERMANT Eric (qui a donné pouvoir à ROGER Betty) et BASSET Franck.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2004.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Loyer / Logement communal B2
- Décision modificative n° 2

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. CARTE COMMUNALE

M. le Maire propose de revoir point par point les sites et les surfaces retenus par le Conseil lors de sa dernière réunion du 29 juin. Les souhaits du Conseil Municipal concernant la carte communale sont les suivants :

- Préserver le caractère rural du village.
- Prévoir les constructions en bordure de voirie.
- Instaurer une PVR.
- Englober le terrain de sport dans la zone constructible.
- Utiliser au maximum les accès actuels et sécuriser les entrées de village en construisant de chaque côté de la chaussée et en recul des virages.
- En dernier point, les élus s'opposent à tout projet de lotissement.

Un plan avec les objectifs communaux a été remis au cabinet d'architecture Seigneur afin que celui-ci puisse travailler sur le dossier. Des schémas illustratifs d'aménagement seront remis par l'atelier d'architecture aux Conseillers présents lors de la prochaine réunion prévue le 13 juillet à 9 H.30. Les Conseillers confirment les propositions développées lors de la réunion de Conseil du 29 juin 2004.

2. LOYER GRATUIT / LOGEMENT COMMUNAL B2

M. le Maire a autorisé M. et Mme BEGUIN Franck, locataires actuels du logement communal situé 1 Rue du Haut, à effectuer à leurs frais des travaux de réfection de ce logement, notamment l'achat et la pose d'un sani-broyeur. Le montant de l'acquisition et des travaux étant évalué à 300,47 €, M. le Maire propose aux Conseillers de leur offrir un mois de loyer, ce qui correspond au montant engagé par les intéressés. L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

M. et Mme BEGUIN Franck seront donc exemptés de régler le loyer du mois d'août 2004.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la 1^{ère} tranche des travaux d'éclairage public de la Rue Principale ont été réalisés. La subvention accordée par le Département n'a pas été inscrite au budget 2004. D'autre part, le montant des travaux est supérieur au montant budgétisé et la dernière facture ne

peut être réglée. Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme correspondant à l'acompte qui peut être versé pour la 1^{ère} tranche, c'est-à-dire 5 200,00 €, à la section d'investissement (Programme 001) en dépense à l'article 2315 et en recette à l'article 1323 selon le tableau ci-dessous :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Art. 2315 (Prog. 001)	5 200,00 €	/
Art. 1323 (Prog. 001)	/	5 200,00 €
TOTAL	5 200,00 €	5 200,00 €

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent l'inscription des sommes ci-dessus au budget 2004.

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Toiture Salle des Fêtes* : Suite aux différentes demandes de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement, une participation de 30% vient d'être accordée à notre Commune pour les travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

• *Journées du Patrimoine* : Le Pays du Trait Vert nous informe que les journées du patrimoine se dérouleront le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2004 ; les Conseillers décident de maintenir leur position de participer aux journées du patrimoine tous les deux ans. L'ouverture au public de l'église ayant eu lieu en 2003, la Commune ne participera pas aux journées du patrimoine en 2004.

• *Emploi saisonnier* : Lors d'une précédente réunion, un emploi d'agent d'entretien sur la base de deux heures par semaine avait été proposé pour l'arrosage des plantations, la distribution d'imprimés communaux et divers petits travaux... A ce jour, aucune candidature n'a été déposée en mairie ; il faut toutefois préciser que ce poste peut être assuré par un jeune à partir de 16 ans. Toute candidature sera la bienvenue, le poste étant à pourvoir, conformément à la législation, à compter du 1^{er} août.

• *Rue de Rumigny* : M. Levert Alain s'inquiète, comme bon nombre de citoyens, de l'état de la Rue de Rumigny, la tranchée traversant cette voie se creuse de plus en plus et devient extrêmement dangereuse. M. le Maire souligne qu'il a déjà rappelé à plusieurs reprises l'entreprise CEGELEC afin que celle-ci intervienne pour reboucher les tranchées de la Rue de l'Eglise ainsi que la Rue de Rumigny, mais n'a toujours pas de nouvelles à ce jour. Toutefois, M. le Maire doit recevoir M. Bonnet, Subdivisionnaire à la D.D.E., le 13 juillet 2004 et proposera une intervention pour faire effectuer ces travaux.

• *Mare* : Le tuyau qui coule dans la mare est de nouveau bouché ; il semblerait que des racines d'arbres obstruent ce tuyau. Il faudrait peut-être recréer un autre écoulement d'eau un peu plus loin. Afin de limiter la prolifération des pastilles sur la mare, il serait bon d'y installer des poules d'eau. Il faudrait envisager de grillager autour de la mare pour éviter qu'elles soient tuées par des chats errants ; des devis de grillage seront demandés pour la rentrée de septembre et les Conseillers pourraient assurer la pose afin de minimiser le coût.

• *Entretien des caniveaux* : M. le Maire propose de contacter le CAT de Cottenchy afin que celui-ci intervienne pour balayer les caniveaux de la commune avant le mois d'août. L'ensemble des Conseillers approuve cette décision.

Les Membres du Conseil Municipal